

## CONDITIONS COMMERCIALES DE L'OFFRE PLAQUETTES DE FREIN MARQUE NORAUTO GRATUTES A VIE

### 1. Modalités de mise en œuvre de l'offre :

La présente offre est accordée, **au propriétaire du véhicule** ainsi qu'à ses acquéreurs successifs, à titre gratuit, et pour une durée indéterminée. Cette offre est valable dans tous les centres NORAUTO situés en France métropolitaine. Cette offre est conditionnée à l'achat d'au moins un jeu de plaquettes de frein<sup>1</sup> à marque NORAUTO et du montage de ces dernières par NORAUTO sous réserve d'un système de freinage sain (notamment des disques de frein conformes aux données constructeurs ; côte d'usure minimum). Etant précisé que seul le coût de la main d'œuvre sera dû par le client en cas de remplacement. L'achat des plaquettes de frein NORAUTO sans la réalisation du montage par NORAUTO ne permet donc pas de bénéficier de cette offre. Pour bénéficier de cette offre, vous présentez en centre NORAUTO la première facture d'achat et de pose ainsi que le présent document signé. Lors des changements suivants, le client devra présenter les factures d'intervention réalisées sur son système de freinage. La présente offre prend effet à la date figurant sur la facture d'achat et de montage des plaquettes de frein NORAUTO.

En cas de cession de votre véhicule, l'acquéreur devra prouver qu'il est bien le bénéficiaire légal de l'offre et devra présenter les mêmes pièces justificatives que celles exigées au titre de la présente offre.

### 2. Ce que couvre l'offre :-

\*le remplacement des plaquettes de frein (hors main d'œuvre) subissant une usure normale liée à l'utilisation du véhicule et ce, dans des conditions normales d'utilisation (notamment hors utilisation sportive, hors compétition, sans surcharge du véhicule).<sup>2</sup>

*Les plaquettes de frein sont des organes de sécurité du véhicule, NORAUTO se doit donc de contrôler ces dernières pour juger de la nécessité de leur remplacement. Une plaquette de frein est considérée comme hors d'usage si la garniture d'une des quatre plaquettes atteint un niveau d'usure inférieur ou égal à 3 mm pour les plaquettes de frein avant -et 2 mm pour les plaquettes de frein arrière sauf si le véhicule est équipé de témoin d'usure. Dans ce dernier cas, les plaquettes de frein seront remplacées dès le témoin d'usure atteint.*

### 3. Les exclusions de l'offre:

\* Le non-respect de l'entretien du système de freinage (notamment le remplacement du liquide de frein préconisé par votre constructeur)

\*Les disques de frein en mauvais état et en dessous de la côte minimum du constructeur (ainsi le montage des plaquettes de frein sera refusé par NORAUTO)

\* Des modifications apportées au produit visant notamment à modifier les caractéristiques essentielles et techniques du produit

\* Des tentatives de réparation par l'acheteur ou un tiers (ex : garagiste)

\* Une mauvaise utilisation du véhicule

**Ainsi, le non-respect de ces règles engagerait votre responsabilité sur toute conséquence directe ou indirecte aux choses ou aux personnes concernant le bon fonctionnement de votre véhicule et exclut la prise en charge du remplacement des plaquettes de frein au titre de la présente offre.**

### Autres exclusions :

\* Les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols, acte de vandalisme

\* Les frais pour inconvénients et dommages directs ou indirects causés aux choses ou aux personnes, pour privation d'usage du véhicule liée à une éventuelle immobilisation du véhicule, tels que la perte de jouissance ou d'exploitation, -ou les frais pour dépannage ou remorquage.

<sup>1</sup> Un jeu de plaquettes : soit 4 plaquettes de frein pour un essieu (avant ou arrière)

<sup>2</sup> En cas d'usure anormale ou prématurée **liée à une défectuosité avérée du produit**, les plaquettes de frein seront remplacées et montées au titre des garanties légales de conformité et de vices cachés.